

Nombre de membres en exercice: 15	Séance du mardi 15 décembre 2015
Présents : 13	L'an deux mille quinze et le quinze décembre l'assemblée régulièrement convoqué le 08 décembre 2015, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gérard LAURAIN (Maire)
Votants: 13	Sont présents: Gérard LAURAIN, Alain PETITBON, Daniel BOUCHER, Laurent DEN HAERINCK, Mireille LE MESLE, Gabrielle LABBE, Sophie DELHÔME, Patrick ANGOULEVANT, Annaïck DODEMAN, Bruno MALON, Joëlle DECLERCQ, Hervé OUDOUX, Gérard GHEKIERE
	Représentés:
	Excuses: Jean Pierre LIZEE, Jocelyne SANGLEBOEUF
	Absents:
	Secrétaire de séance: Sophie DELHÔME

Objet: Avis schéma départemental coopération intercommunale - DE 2015 27

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5210-1-1;

Vu le projet de schéma département 1 de coopération intercommunale reçu le 16 octobre 2015;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet;

Considérant que ce projet a été reçu le 16 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception;

Après en avoir délibéré,

émet un avis favorable par 12 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

Objet: Virement de crédits - DE 2015 28

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61522	Entretien bâtiments	-200.00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	200.00	
61522	Entretien bâtiments	-2000.00	
7489	Reverst, restitut° sur autres attribut°	2000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à PISEUX, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Droit de passage - DE 2015 29

Suite à la division de la propriété Viala située route de Frileuse à Grosbois et cadastrée F 504, 505, il convient de créer une servitude de passage sur la parcelle F 41 appartenant à la Commune afin de laisser au profit des lots A, B et surplus des parcelles F504 et 505.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Objet: SIEGE éclairage public Le Neubourg - DE 2015 30

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public au hameau "Le Neubourg"

Conformément aux statuts du SIEGE et au règlement financier dudit ECPI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la Commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à:

- section d'investissements : 1000€

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise:

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente.
- L'inscription des sommes au budget 2016 au compte 20415.